

Votre taxe, leur avenir

Le vademécum pour attribuer le solde de votre taxe d'apprentissage à un lycée professionnel habilité.

LA DATE À RETENIR

21 OCTOBRE 2026

Dernier jour inclus pour enregistrer votre choix sur SOLTéA.

Au 29 septembre, la deuxième période de répartition est ouverte. [1]

Deux démarches distinctes, toutes deux nécessaires

1 Payer le solde

À l'Urssaf ou à la MSA

Déclaration annuelle dans la DSN d'avril 2026 et paiement en mai 2026, sur les rémunérations 2025. Le service paie vérifie le calcul et les éventuelles déductions. [2]

2 Choisir le lycée

Sur la plateforme SOLTéA

L'entreprise sélectionne le bénéficiaire et lui attribue un pourcentage. La Caisse des Dépôts reverse les fonds au lycée selon le calendrier officiel. [1, 3]

100 % au même lycée : c'est possible

Pour lui affecter tout votre solde disponible, sélectionnez sa fiche habilitée et saisissez 100 %. Pour plusieurs bénéficiaires, répartissez les pourcentages selon votre décision. [3]

Le périmètre en un coup d'œil

Cas général : solde de 0,09 % de l'assiette salariale concernée, avant déductions éventuelles. La part principale est distincte.

Alsace-Moselle : pas de fraction « solde » à flécher.

À vérifier avec la paie : assujettissement, exonérations et montant réellement disponible. Ce guide suppose l'entreprise redevable du solde. [2]

Le calendrier à suivre

Les échéances de paiement, de choix et de versement au lycée ne se confondent pas. [1, 2]

05 ou 15 MAI

PASSÉ

Déclarer et payer le solde

DSN d'avril 2026 : 5 mai pour les entreprises d'au moins 50 salariés sans décalage de paie ; 15 mai pour les autres.

26 MAI → 21 AOÛT

PASSÉ

Première période de choix

Les employeurs désignent les bénéficiaires sur SOLTÉA.

DÈS LE 1er SEPT.

VERSEMENT

Premier versement aux établissements

Il concerne les fonds répartis lors de la première période.

03 SEPT. → 21 OCT.

EN COURS

Deuxième période : agissez maintenant

Enregistrez le lycée et votre répartition au plus tard le 21 octobre inclus.

DÈS LE 05 NOV.

À VENIR

Deuxième versement aux établissements

La Caisse des Dépôts verse les fonds de la deuxième période.

DÈS LE 26 NOV.

À VENIR

Versement des fonds non répartis

Répartition selon les règles réglementaires : votre lycée n'est pas garanti bénéficiaire.

Votre échéance interne conseillée : 16 octobre.

Gardez une marge pour l'activation des accès (24 h), les corrections et un éventuel recours à l'assistance. Le 26 novembre n'est pas une date limite de choix.

Le parcours pas à pas

À réaliser par la personne habilitée de l'entreprise, ou par le tiers déclarant disposant des accès nécessaires.

1 Préparer le dossier

Réunissez le SIRET de l'entreprise concerné, vos accès Net-entreprises, le montant déclaré et payé et la décision d'affectation.

Demandez au lycée son **nom exact, sa commune, son UAI, son SIRET et le lien de sa fiche SOLTéA**. Vérifiez sa présence dans le catalogue habilité 2026. [3, 5]

2 Activer l'accès employeur

Sur Net-entreprises : espace entreprise → **Gestion** → **Gérer les déclarations** → sélectionner le SIRET → ajouter **SOLTéA - Employeurs**. Faites attribuer les droits à l'utilisateur chargé de l'opération.

Prévoyez **24 heures** après le paramétrage. Connectez-vous ensuite à SOLTéA avec les identifiants Net-entreprises : SIRET, nom, prénom et mot de passe. [4]

3 Retrouver le bon bénéficiaire

Dans la recherche des établissements, utilisez l'UAI, le SIRET ou le nom. Ouvrez la fiche et contrôlez l'adresse ainsi que le site concerné.

Choisissez le lycée dans son ensemble ou la formation proposée que vous souhaitez soutenir, puis enregistrez vos choix. **Vérifiez notamment les homonymes et les sites secondaires**. [3]

4 Saisir puis enregistrer la répartition

Dans l'onglet **Synthèse**, ouvrez la modification de répartition, saisissez le pourcentage souhaité et utilisez la commande d'enregistrement de la répartition.

Un simple ajout du lycée à la sélection ne suffit pas. Relisez le résultat enregistré. Pour flécher tout le solde disponible vers ce lycée : 100 %. [3]

Plusieurs SIRET ? Vérifiez les accès et le périmètre de chacun. Un groupe permet de reproduire une répartition commune ; en 2026, les groupes doivent être recréés à chaque campagne. [6]

Sécuriser votre fléchage

Les vérifications finales, les incidents fréquents et les sources officielles à garder sous la main.

Votre liste de contrôle avant le 21 octobre

- ☐ Bon SIRET employeur et bon lycée / bonne formation.
- ☐ Pourcentage conforme à la décision ; total de 100 % si tout est affecté.
- ☐ Répartition enregistrée et relue dans la synthèse.
- ☐ Copie datée de la synthèse conservée avec la DSN et la preuve de paiement.
- ☐ Si plusieurs SIRET : vérification du résultat pour tout le périmètre.
- ☐ Suivi du versement prévu avec le contact du lycée.

Si quelque chose bloque

Accès refusé	Vérifiez le SIRET, l'activation du service employeur, les droits et le délai de 24 h. Un tiers déclarant doit aussi paramétrer son portefeuille et les SIRET concernés. [4]
Lycée introuvable	Demandez-lui ses identifiants et le lien de sa fiche habilitée 2026. Une promesse par courriel ne remplace pas l'enregistrement dans SOLTéA. [3, 5]
Montant incohérent	Le pourcentage est la valeur utilisée pour répartir les fonds. Le montant affiché est brut de frais de gestion. Vérifiez le SIRET puis contactez l'Urssaf ou la MSA en cas d'écart. [7]
Choix à modifier	Un choix portant sur 100 % des fonds, validé en première période, est figé après sa clôture. Si tout n'a pas été validé en première période, les choix restent modifiables jusqu'au 21 octobre. [1]

À retenir : ne payez pas une seconde fois le solde en numéraire au lycée. Son RIB est géré par l'établissement dans SOLTéA. Vous pouvez activer la diffusion de votre fléchage pour l'informer ; les montants ne lui sont connus qu'après les virements. [3, 6]

Sources officielles • liens cliquables

- [1] Calendrier SOLTéA 2026 et arrêté du 2 juin 2026
- [2] Service Public : taxe d'apprentissage, taux et échéances
- [3] SOLTéA : répartir le solde aux établissements
- [4] SOLTéA : accès, activation et délai de 24 heures
- [5] SOLTéA : liste des établissements et formations 2026
- [6] SOLTéA : campagne 2026 et groupes de SIRET
- [7] SOLTéA : pourcentages et équivalents en euros

Année retenue : 2026 (mention « 200- » ambiguë dans la demande). Calendrier officiel consulté le 29/09/2026 ; les échéances internes proposées sont des conseils d'organisation.